

## LES CONTRÔLES RÉGLEMENTAIRES DES IMMEUBLES DE BUREAUX ET DES COMMERCES (ERT et ERP)

Conforme à l'article 3 du décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier pour le renouvellement des cartes professionnelles

### DURÉE

½ journée en distanciel synchrone collectif (visioconférence) de 3 heures 30 - De 9 h 30 à 13 h 00 ou de 14 h 00 à 17 h 30

### PUBLIC VISÉ

- Syndic de copropriété et administrateurs de biens
- Aucun prérequis nécessaire, une base de connaissance technique dans le bâtiment est recommandée

### OBJECTIFS

- **Mettre en place les contrôles périodiques des équipements et les opérations de maintenance imposés par la réglementation**

### MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Ce stage se déroule sous forme de séquences successives comprenant :
  - des exposés de l'animateur, des explications concrètes, de nombreux exemples à l'appui
  - la projection de documents ou graphiques
  - des questions-réponses avec les participants permettant de jauger le degré de compréhension et de valoriser les échanges
- La formation sera dispensée en visioconférence via l'outil Zoom
- La formation sera animée par **M. Frédéric LORIOT** : expert dans le domaine de la gestion technique du patrimoine immobilier

### CONTENU DE LA FORMATION *(Les durées ci-dessous sont données à titre indicatif et sont susceptibles de varier)*

#### DÉBUT DE LA FORMATION : 9h30 ou 14h

#### Accueil (10 min)

Présentation par le CEPSO  
Présentation du déroulement de la session et des objectifs pédagogiques.  
Tour de table et évaluation des niveaux

#### Contexte des vérifications et des contrôles réglementaires (1h30)

Rappel du cadre réglementaire des ERP et des ERT.  
Les responsabilités du propriétaire, de l'exploitant et de l'employeur.  
Les dossiers d'exploitation et de suivi réglementaire : Le DMLT, le registre sécurité, les diagnostics...  
Présentation de l'organisation fonctionnelle du système d'information nécessaire à mettre en œuvre.

#### *Pause-café (10 mm)*

### **Les systèmes de sécurité incendie (45 mm)**

Les catégories de SSI

Description des équipements techniques courants de sécurité incendie. : Extincteurs, systèmes de désenfumage, RIA, sprinkler...

### **L'entretien minimal prévu par la réglementation (45 mm)**

Les différents intervenants : Personne habilitée, entreprise qualifiée, bureau de contrôle...

Les opérations de vérification, de contrôles et d'entretien des équipements.

Les opérations de maintenance obligatoires.

La préparation à la visite de commission de sécurité.

### **Conclusion de la formation (10 min)**

Remplissage du quiz de validation des connaissances et du questionnaire de satisfaction

Tour de table et bilan de la formation

### **FIN DE LA FORMATION : 13h ou 17h30**

#### **SUIVI ET ÉVALUATION**

- Afin de suivre l'exécution de l'action de formation, le centre de formation édite un relevé de connexion mentionnant le temps de présence du stagiaire contresigné par le formateur.
- À l'issue de la formation, une fiche d'évaluation est remise aux stagiaires, elle permet de déterminer si celui-ci estime avoir atteint les objectifs fixés sur le présent programme et ce qu'il va mettre en place à l'issue de la formation.

#### **COÛT DE FORMATION**

- 198 € TTC (Sociétaire SOCAF) / participant (soit 165€ HT)
- 228 € TTC (Non sociétaire SOCAF) / participant (soit 190 € HT)

#### **ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

Dans le cas où le stagiaire présenterait des difficultés d'accès à sa formation, pour raison de handicap, permanent ou provisoire, même léger, merci de nous en informer dès l'inscription afin d'étudier ce qu'il est possible de mettre en place pour adapter la formation à sa situation.